

LICENCES

Taïwan classe les importations en articles contrôlés et en articles autorisés. La liste des produits dont le gouvernement autorise l'importation s'allonge chaque année. À l'heure actuelle, seulement 257 articles figurent sur la liste des produits contrôlés. Les 8 732 autres articles inscrits sur les listes du *ROC Customs Import Tariff and Classification of Import and Export Commodities* sont autorisés. Les produits suivants sont interdits d'importation : la barbotte, le hareng, les sardines, le maquereau, le balaou, les anchois et les calmars.

Les importateurs doivent être titulaires d'une licence générale d'importation. Pour 5 930 des 8 989 articles autorisés, aucune autre licence n'est requise; ces produits peuvent être importés directement, sous réserve de l'approbation d'une demande de paiement faite par l'intermédiaire d'une banque agréée. Pour certains articles contingentés, une licence d'importation particulière est nécessaire. Pour l'importation de produits autorisés, on peut obtenir une licence d'une banque de change agréée, tandis que pour les articles contrôlés, on doit soumettre une demande directement au Bureau du commerce extérieur.

Bureau du commerce extérieur, ministère des Affaires étrangères

1 Hu-kuo Street, Taipei

Téléphone : (02) 351-0271

Télécopieur : (02) 351-3603

DROITS DE DOUANE

Les réductions tarifaires récentes ont eu des effets considérables sur les importations taïwanaises. Les taux moyens réels, selon les prévisions, devraient avoir baissé sensiblement au moment de l'admission de Taïwan au GATT. Le champ d'application de ces réductions est considérable : de 1985 à 1988, les droits applicables à 7 079 produits ont été notablement réduits. De plus, en juillet 1989, le gouvernement a approuvé des réductions tarifaires pour plus de 4 800 autres catégories de produits, et d'autres révisions ont eu lieu en avril 1990 à l'égard d'articles tels que les produits agricoles, les matières premières et les appareils électriques, faisant baisser les droits de douane réels moyens à 4,3 %. Considérées dans leur ensemble, ces réductions ont rendu toutes sortes de produits étrangers concurrentiels sur le marché taïwanais, faisant ainsi augmenter les importations d'une foule de produits allant des réfrigérateurs aux produits de la pêche à valeur ajoutée.

La valeur en douane d'une importation est sa valeur CAF. Si les douaniers jugent que la valeur de transaction figurant sur une facture en regard d'un article est trop basse, ils évalueront celui-ci en fonction de la valeur de transaction réelle. Les droits de douane sont exigibles dans les 14 jours suivant la date de délivrance du relevé applicable. Lorsqu'une entreprise ne peut classer un article suivant le Code des tarifs douaniers de Taïwan ou a des doutes quant à la catégorie dans laquelle des produits doivent être classés, elle peut écrire avant l'expédition à la Direction générale des douanes pour obtenir une décision sur le classement et les droits à l'importation applicables. Cette demande écrite doit être accompagnée d'un échantillon. S'il n'est pas possible de fournir un échantillon, il peut se révéler nécessaire d'envoyer une description complète, un relevé des caractéristiques techniques et des photographies des produits en question.